

PRESENTS (17) : MM. Jean-Pierre BAILLY, Serge BERARD, Guy BOISSERIN, Mme Elisabeth CAILLOZ, MM. Damien COMBET, Pierre FOUILLAND, Mme Anne-Claire ROUANET, MM. Ernest FRANCO, Jean-Louis IMBERT, Mme Marie-Hélène MARTINAUD, M. Pierre MENARD, Mmes Marie-Claire PELTIER, Claire REBOUL, Martine RIBEYRE, Céline ROTHEA, Solange VENDITTELLI, M. Jean-Jacques RUER

ABSENTS (6) : Mme Jacqueline PONE, MM. Philippe BOURRET, Rémi FOURMAUX, Martial GILLE, Jean-François PERRAUD, Mme Patricia GRANGE

POUVOIRS (9) :

M. Paul MINSSIEUX donne pouvoir à Mme Marie-Claire PELTIER
Mme Patricia LAKEHAL donne pouvoir à Mme Claire REBOUL
Mme Evelyne GALERA donne pouvoir à M. Damien COMBET
Mme Françoise GAUQUELIN donne pouvoir à M. Jean-Louis IMBERT
M. Jean-Louis GERGAUD donne pouvoir à M. Pierre FOUILLAND
M. Serge FAGES donne à Mme Elisabeth CAILLOZ
M. Grégory NOWAK donne pouvoir à M. Pierre MENARD
Mme Josiane MOMBRUN donne pouvoir à Mme Martine RIBEYRE
M. Gilles DESFORGES donne pouvoir à M. Guy BOISSERIN

SECRETAIRE : Mme Marie-Claire PELTIER

Ouverture de la séance à 20 h 30.

- **Approbation du compte rendu du Conseil communautaire du 28 juin 2016** à l'unanimité des membres présents, 1 abstention.
- **Décisions du Président et du Bureau.**
 - **Décisions du Président**
 - Décision N° 2016-34 : M. le Président précise que Mme GAUQUELIN avait insisté sur l'importance de cette adhésion.
 - Décision N° 2016-35 : M. le Président indique qu'elle fait suite à l'organisation du service commun.
 - Décision N° 2016-36 : M. le Président informe que le nouveau marché a permis une économie annuelle de 25 K€ et une gestion plus équilibrée des deux aires.

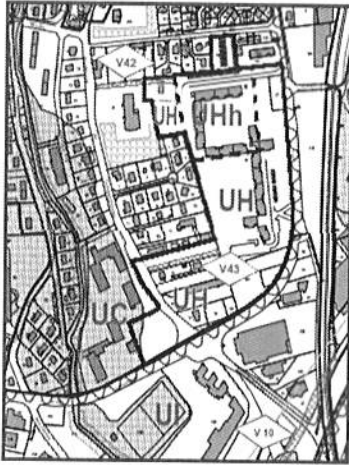
Monsieur GERGAUD a déposé, suite à des plaintes de riverains relatives à des nuisances, une remarque sur le délai de latence non respecté sur l'aire de Montagny.

Monsieur le Président répond qu'il a été choisi d'accueillir des groupes non prévus plutôt que de les « laisser » s'implanter anarchiquement sur le territoire.

- Décision n° 2016-37 : M. BOISSERIN expose que ERDF a exigé la pose d'un transformateur dans un local préfabriqué de 4 m². Il complète que le coût du local (35 K€ HT) et des travaux rendus nécessaires (tranchées, etc.) ont augmenté plus que sensiblement le marché nécessitant un nouvel passage en commission d'appel d'offres, mais que ce problème ayant été anticipé il n'est d'aucun effet sur les moins-values sur le total du marché.

Décisions approuvées à l'unanimité des membres.

- *Acquisition foncière en vue de la création d'une voie nouvelle / Périmètre ORU des Pérouses*



Annexe : Plan aménagement général

Madame PELTIER complète que 176 logements doivent être démolis et 330 logements, environ, reconstruits. Elle précise que la voie nouvelle passerait dans la résidence des Arcades.

Monsieur le Président informe que les époux NONCIAUX se sont déclarés prêts à discuter en vue d'une acquisition amiable. Etant donné que 2/3 du tènement pourront être revendus à l'OPAC, 1/3 étant affecté à la voirie réalisée par la CCVG, il explique le souhait de faire porter cette acquisition (estimée entre 400 K€ et 500 K€) par EPORA.

Il complète que la voirie ne devrait pas être réalisée avant 2 ou 3 ans.

Madame PELTIER ajoute que cette voirie est souhaitée au plus tôt pour relier les blds Bovier-Lapierre et Schweighouse.

Monsieur BERARD demande quel sera le budget voirie sur l'opération ? Monsieur BOISSERIN répond que c'est la seule.

Dans un contexte financier où les capacités d'investissement sont sensiblement réduites, M. BERARD demande quelle est l'articulation entre les projets d'aménagement des communes et les budgets de la CCVG ?

Monsieur le Président explique que le budget voirie est réparti entre les 5 communes selon les critères déterminés par la commission, et que les travaux entreront dans la partie revenant à Brignais dans l'investissement de la CCVG.

Monsieur BOISSERIN complète que la création d'un nouveau quartier n'implique pas automatiquement des opérations de voirie à la charge de la commune ou de la CCVG puisque des travaux sont réalisés dans la part aménageur et ainsi rétrocédés, comme par exemple la Giraudière.

Tout ne pouvant pas être réalisé en même temps, M. le Président expose qu'il faudra bien définir les priorités.

Le gabarit de la voie n'étant pas encore défini (pistes cyclables, par exemple), les tarifs fluctuants, etc., Mme GALERA pense qu'il est difficile de faire un budget à 4 ou 5 ans.

Monsieur RUER rappelle que la donnée d'entrée dans la commission a été de recenser les projets sur 5 ans, projets qui ont été quantifiés. Il ajoute qu'une autre donnée est ce que la CCVG peut allouer chaque année et que des ajustements sont réalisés selon les priorités (sécurité, etc.). Il lui paraît évident qu'un projet imprévu aura du mal à être accepté, charge à chacun d'être vigilant et de bien remonter les informations.

Monsieur COMBET précise que les arbitrages budgétaires pour les années à venir vont certainement amener à en faire d'autres et qu'il ne faut pas que les communes considèrent aujourd'hui que certains projets seront actés, par exemple Chaponost a compris que des projets ont été travaillés et qu'ils ne seront peut-être pas réalisés.

Monsieur le Président intervient : « Aujourd'hui, on va dire « peut-être », encore », précisant que ce type de projet ne vient pas s'ajouter.

Madame Mme GALERA remarque qu'une ligne sur le budget 2016 existe déjà pour cette voirie nouvelle.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

VOIRIE

▪ *Régularisations foncières*

Monsieur BOISSERIN précise qu'il s'agit de régularisations foncières, dont certaines très anciennes ; M. le Président commente que cela coûte plus cher en frais notariés.

Monsieur le Président annonce que les voiries menant à des zones industrielles étaient traitées dans la commission économique et qu'elles seront regroupées dans la commission voirie dès la rentrée.

Madame MARTINAUD demande s'il faut changer les statuts ? Monsieur le Président répond qu'il s'agit simplement d'une organisation interne.

Madame MARTINAUD notant le libellé « voirie publique » demande s'il en est déjà ainsi ? Ceci est confirmé.

Monsieur le Président explique que, lors de travaux, il est procédé à un « toilettage » mais que les négociations ne sont toujours favorables.

Monsieur BERARD demande des précisions sur la décision de traiter dorénavant ces dossiers dans la commission voirie. Monsieur le Président précise que le budget voirie comprendra désormais les zones économiques et les voiries habituelles. Le président de la commission voirie a fait cette demande afin de regrouper les marchés et leur traitement par les mêmes personnes, ce qui a été validé en bureau.

Monsieur RUER pense que les débats auront nécessairement lieu dans les deux commissions car c'est la commission économique qui décide de la création des voiries, par exemple lors de l'aménagement d'un nouveau site.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

▪ *Travaux aménagement centre-ville de Chaponost – Protocole transactionnel*

Monsieur le Président précise qu'il possède un courrier des deux avocats lui signifiant l'accord, ce qui est une bonne nouvelle pour les finances de la CCVG.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

BATIMENTS

▪ *Vente du domaine de Rochilly (Château + Annexes)*

Monsieur BOISSERIN précise que le terrain a été retravaillé en fonction de l'EBC :

- au nord, pour ne pas tomber au milieu d'arbres,

- et que sur le côté sud, la partie EBC entre le château et le centre aquatique reste la propriété de la CCVG, tampon naturel important entre le château et la partie publique et accès direct, côté rue, au parc sans passer par le parking.

Il ajoute que la proposition est sans clause suspensive.

Madame MARTINAUD demande si d'autres études ont été réalisées dans le but de garder ce château pour, par exemple, faire un centre aéré global sur la CCVG ou quelque chose de culturel.

Aucune étude n'a été réalisée, répond M. BOISSERIN, mais des réflexions ont été menées depuis 2012. Il complète que cette bâtisse est à la fois pratique et compliquée à transformer et que ce serait un projet faramineux, avec des coûts 3 à 4 fois supérieurs à une construction neuve, de construire un centre aéré, ce qui est un bon exemple, d'autant que 600 m² à 800 m² sur 3 niveaux cela n'aurait pas beaucoup de sens.

Madame MARTINAUD insiste car c'est un joli patrimoine.

Monsieur BOISSERIN explique que, la ville de Brignais portant le vœu de ses habitants, la volonté est de garder l'esprit général de l'ensemble, surtout extérieurement, et que le promoteur va garder les mêmes volumes, ne va toucher à rien hormis 2 ou 3 ouvertures sur les dépendances.

Monsieur MENARD pense que la visibilité porte sur le château et que le garder dans sa forme rénovée est légitime mais, par contre, il estime que sanctuariser les communs n'a pas beaucoup de sens car d'une très faible valorisation et c'est ce qui explique le gros différentiel avec l'estimation des Domaines.

Monsieur BOISSERIN répond que l'estimation a été faite sur la base d'une propriété habitée par une famille et qu'elle n'a pas vraiment de sens dans ce cas précis. Il considère qu'aucun particulier n'achètera une propriété avec autant de travaux alors qu'il pourrait se faire construire une superbe villa pour le même budget.

Il rappelle qu'un autre projet mené par une société locale proposait 29 logements, donc valorisait plus, mais l'EBC devait être modifié pour créer un parking dans la partie récupérée et une ouverture supplémentaire créée dans le mur après le centre aquatique, ce qui bouleversait beaucoup plus de choses. Il pense que 200 K€ auraient peut-être été gagnés mais demande si « le jeu en valait la chandelle » ?

Il ajoute que les dépendances vont être très opérationnelles, modernes, et avec une ouverture dans un parc magnifique face au parc public.

Monsieur le Président précise que l'estimation des Domaines a pris en compte la conservation d'une partie de l'EBC.

Concernant d'autres projets, M. le Président informe que la démolition des anciens bâtiments a été envisagée (250 K€), que la CCVG avait obtenu un permis et des appels d'offres lancés, mais que des candidats voyant un intérêt à les conserver ont fait des propositions. Il conclut que les revendre avec le château a semblé la proposition la plus intéressante, et cela sans modification de l'EBC permettant ainsi de garder le château tel qu'il est actuellement.

Monsieur MENARD demande comment faire 7 logements en coupant chaque niveau en 2 ?

Monsieur BOISSERIN pense que c'est un logement de plus au rez-de-chaussée plus grand : 3, 2, 2.

Monsieur BOISSERIN ajoute que l'idéal serait de démolir les annexes, de changer le PLU de Brignais, de densifier 50, 60 logements, ce qui donnerait une valorisation foncière au prix du constructible. Il complète que l'hypothèse a été étudiée, mais Brignais ne souhaitant pas modifier le PLU cela entraînait 3 ou 4 ans d'incertitude sans l'assurance d'y être gagnant.

Il pense que cet équipement est majeur pour le quartier, s'intègre très bien et que le compromis n'est pas mauvais.

Sur la gestion de l'enceinte quant au problème de l'amiante, M. BERARD rappelle que les propriétaires en seront responsables puisque la CCVG fait un abatement et il considère que la CCVG, sans se retourner vers les anciens propriétaires, serait peut-être « passée à côté de quelque chose en « ajoutant une couche » » alors qu'il y en avait certainement dans le bâtiment.

Monsieur RUER rappelle que, il y a quelques années, les plaques de fibrociment couvrant les bâtiments industriels n'étaient pas détruites mais enterrées. Selon lui, par hasard et manque de chance, le forage a eu lieu à un endroit où se trouvait une plaque enterrée. La propriété a été achetée en l'état.

Monsieur BOISSERIN pense que les diagnostics sont devenus de plus en plus durs aujourd'hui.

Monsieur BERARD annonce que le projet lui convient et qu'il évoquait la situation pour ne pas commettre d'erreur de gestion quant aux coûts liés à ce dernier, et il redemande ce qui doit être fait juridiquement juste après l'opération.

Monsieur le Président répond que ce sujet a été étudié plusieurs fois et qu'une veille juridique a été posée. Il rappelle que la question était de savoir si la responsabilité de l'ancien propriétaire pouvait être mise en jeu au sujet des plaques enterrées. Il nous appartenait de démontrer le vice caché ou le dol. Nos conseils ne nous ont pas recommandés d'aller dans ce sens.

Monsieur RUER confirme que c'est plus aisé pour les terrains industriels, sinon il faut prouver qu'il s'agit d'un acte volontaire du vendeur.

Monsieur le Président assure que toutes les précautions ont été prises.

Madame VENDITELLI, estimant qu'en matière de rénovation il y a toujours de grosses surprises, demande si le constructeur peut réviser le prix s'il doit reconsidérer son projet ?

Monsieur BOISSERIN assure que c'est impossible car l'acte d'achat est sans clause suspensive, il précise que la seule clause concerne l'obtention du permis de construire.

Dans l'esprit du PLH de faciliter l'accession à la propriété, M. MENARD propose une clause de prix de vente.

Monsieur BOISSERIN pense que cette proposition n'est pas envisageable.

Il est demandé qui a réalisé l'estimation de la dépollution ?

Monsieur le Président indique qu'un appel d'offres a été lancé et mené jusqu'au terme avant d'être annulé, et ceci afin de connaître les prix réels.

Monsieur MENARD demande si 35 % de logements sociaux sont obligatoires ? Monsieur le Président et M. BOISSERIN lui répondent négativement.

Madame MARTINAUD demande ce que devient l'orangerie ?

Monsieur le Président informe qu'il en sera discuté en groupe de travail.

Décision adoptée à l'unanimité des membres avec 2 abstentions.

Questions diverses

▪ Information sur le centre aquatique

[Le début de la présentation de M. Boisserin n'est pas enregistré.]

M. BOISSERIN :...Garon n'est pas écrit dans la même police de caractères que Communauté de communes. Et donc, la « fantaisie » vient simplement de « aqua » qui est dans un autre lettrage et qui est bleu.

Voilà, donc c'est le logo qui sera décliné sur le bâtiment et dans la communication officielle.

- Calendrier

- Alors, depuis maintenant plus d'une semaine et jusqu'à encore au moins une semaine, nous sommes dans les opérations de réception de chantier. C'est-à-dire que nous avons la chance d'arpenter le chantier toute la journée en long, en large et en travers, et sur le toit vendredi matin, pour vérifier avec chaque entreprise l'exécution et toutes les réserves possibles et imaginables que nous pouvons faire noter.

Ces opérations ne se passent pas mal.

Parallèlement à cela CITINEA, anciennement VINCI, qui nous bloquait sur des problèmes d'étanchéité, de bardage, de bandeaux de rives, etc., avait prévu, avait dit qu'il le ferait et qu'il finirait le 20 juillet. Donc, le 20 juillet, c'est demain, ils n'auront pas fini demain, mais enfin ce sera fini au pire...

M. IMBERT : Vendredi.

M. BOISSERIN : Oui, au pire lundi. Mais enfin bon, de toute façon maintenant cela ne nous gêne plus beaucoup.

Cela, c'est l'opération qui est presque terminée. Il y a beaucoup de sociétés qui bougent par petites équipes pour finir pas mal de choses.

Les réserves que nous avons commencé à émettre il y a une semaine, par exemple pour tout ce qui est menuiseries aluminium, étaient suivies d'effets aujourd'hui puisqu'ils étaient trois de la société SNMA à faire des reprises. Nous sentons aussi que tout le monde a envie de partir en vacances, donc tout d'un coup on se bouge un peu, donc cela se bouge pas mal.

Le local produits aussi qui avait posé pas mal de problèmes et de retards est presque fini.

Le carreleur rechange, pour la troisième fois, certains carreaux qui ont été recassés.

Mais enfin, dans l'ensemble, voilà.

Nous allons vous montrer quelques photos après.

Nous sommes « en eau » dans les quatre bassins, y compris la pataugeoire depuis cet après-midi.

- Donc là, comme vous pouvez le voir, officiellement nous allons remettre l'ouvrage à EQUALIA après le 16 août, enfin à partir du 16 août, la date exacte n'est pas encore fixée mais c'est plus une question d'eux que de nous. Ils vont donc roder le bâtiment, roder leur équipe : les former à se servir du matériel, aussi bien caisse que nettoyage que la gestion du centre aquatique.

- Et le 3 septembre, EQUALIA fait une opération portes ouvertes sans baignade qui permet simplement de recevoir le public pour s'inscrire, pour vendre des badges, pour faire visiter, pour leur montrer comment cela va marcher, il faut un bonnet, pas de bonnet, etc.

Le dimanche 4 septembre, ils referment l'établissement pour le nettoyer suite aux portes ouvertes.

- Et le 5 septembre, le lundi matin : ouverture officielle.

Donc, il n'y aura peut-être pas de scolaires le premier lundi, enfin sûrement pas même. Mais à partir de lundi 5 septembre, c'est ouvert à tous et entièrement.

M. BAILLY : Quelle heure ?

M. BOISSERIN : Alors cela, c'est une bonne question. Si tu étais allé sur « aquagaron.fr » tu as tous les horaires, et je crois que le lundi matin c'est ouverture à 9 h 00.

M. IMBERT : 9 h 00.

M. BOISSERIN :

- Et le 17 septembre, nous inaugurerons cet établissement à 18 heures.

Cela, la date, elle vous a déjà été communiquée normalement, donc merci de bien la noter dans vos tablettes.

Dans la presse, aujourd'hui on parlait d'inauguration « grandes pompes », évidemment ce sont les pompes de la piscine, c'est cela qu'ils voulaient dire.

M. IMBERT : Oui, nous n'avons jamais parlé de « grandes pompes ».

M. BOISSERIN : Oui, c'est une expression un peu malheureuse.

M. IMBERT : Oui, c'est une expression très malheureuse.

M. BOISSERIN : Voilà, donc comme je vous le disais, les opérations de réception sont en cours.

Pour ceux qui ont vu le bâtiment, il y a..., c'était quand ? Je ne me souviens déjà plus. C'était le 1^{er} juillet, il y a 15 jours ? Oui, quand nous vous avons fait visiter il y a 15 jours, il y a quand même beaucoup de choses qui ont changé depuis : beaucoup de finitions qui manquaient, du nettoyage à droite, à gauche. Donc, les choses, comme je vous le dis, avancent bien.

Alors, voilà les photos, c'est un peu sombre. Donc, comme vous le voyez :

- les bassins sont en eau, la filtration fonctionne évidemment,
- pour l'instant tout ce qui est chloration est « manuel », puisque le local de traitement n'est pas encore tout à fait terminé,
- nous allons réceptionner de gros lots comme tout le traitement de l'eau et de l'air à partir de jeudi.

Donc là, après ils vont mettre des choses en route que nous n'avons pas encore vu marcher. Le but en ce moment n'étant pas forcément de chauffer l'eau puisqu'il n'y a personne dedans et il n'y a pas de douches à prendre.

M. IMBERT : Elle est à 20 degrés quand même.

M. BOISSERIN : Voilà, l'eau est à 20 degrés. Je peux vous dire que, pour avoir passé la journée dans le centre aquatique aujourd'hui, il faisait quand même particulièrement chaud, eh bien nous étions bien, nous n'avons pas souffert de la chaleur ! Donc, ce n'est pas étouffant, on voit qu'il y a une isolation dynamique active, enfin pas active justement mais qui est bien là.

Quelques photos des aménagements, pour ceux qui ne sont pas venus.

Là, c'est l'espace bien-être :

- douches émotionnelles à gauche,
- banquettes chaudes à droite,
- et jardin zen, qui reste zen d'autant plus qu'il est vide,
- le hammam à gauche,
- à droite les saunas,
- et en bas la salle fitness, cardio.

Donc, comme je vous le disais, EQUALIA va prendre en mains le centre aquatique après le 16 août.

Depuis le 1^{er} juillet, existe en ligne leur site Internet : « centreaquatique-aquagaron.fr » ou « aquagaron.fr », il y a un reroutage dessus.

Dessus, vous pouvez tout voir, pas forcément toujours très clair mais enfin il y a tous les tarifs, il y a tous les horaires et tous les renseignements, vous pouvez vous inscrire aux trois associations, etc.

Donc cela, pendant la porte ouverte... Je ne sais pas si vous avez des retours de la porte ouverte ? On nous a posé beaucoup de questions là-dessus. Et une fois que les gens savaient cela, ils avaient toutes les réponses, enfin les questions étaient assez précises mais les réponses l'étant aussi cela s'est bien passé.

Mme GALERA : Il y avait beaucoup de monde l'après-midi-là, le public ?

M. BOISSERIN : Oui, nous avons eu plus de 1 000 personnes. Oui, nous n'avons pas arrêté, cela a été du délire même. Je n'aurais jamais cru qu'il y ait autant de monde.

Et EQUALIA, quand cela tournera, veut faire visiter à un maximum de gens les sous-sols pour montrer aux gens la machinerie, tout ce qu'il faut pour avoir de l'eau propre, etc., particulièrement les scolaires, et cela c'est de la pédagogie dans leur programme.

Nous nous rendons compte que pour les gens, il y a un engouement. Il y a la curiosité, certes, mais une fois que les gens étaient dedans la visite pouvait durer, nous aurions pu faire deux heures par groupe. Si nous n'avions pas eu derrière le gardien qui nous appelait pour repartir avec 70 personnes nous aurions pu faire durer, les gens étaient scotchés en fait. Nous aurions pu faire trois jours, je pense que nous aurions rempli pendant trois jours.

Vraiment, les gens sont superintéressés. Nous avons eu beaucoup de monde de Chaponost, de Brignais, de Saint-Genis aussi.

M. BAILLY : Saint-Genis-Laval.

M. BOISSERIN : Un petit peu de Millery et Vourles, mais particulièrement Chaponost, Saint-Genis et Brignais. Bon, ce qui est assez logique.

- Donc, ouverture au public

- Je vous l'ai dit porte ouverte samedi 3, ne tenez pas compte du dimanche,
- et grand public, donc lundi 5 septembre.

Voilà, et l'inauguration, cela, c'est le carton mais qui est un peu écrasé, d'invitation à l'inauguration.

M. BOISSERIN : Un petit peu de Millery et Vourles, mais particulièrement Chaponost, Saint-Genis et Brignais. Bon, ce qui est assez logique.

- Donc, ouverture au public
- Je vous l'ai dit porte ouverte samedi 3, ne tenez pas compte du dimanche,
- et grand public, donc lundi 5 septembre.

Voilà, et l'inauguration, cela, c'est le carton mais qui est un peu écrasé, d'invitation à l'inauguration.

Voilà, j'ai fait le tour. Si vous avez des questions ?

M. IMBERT : Des questions ou des informations qui vous manquent ?

M. BOISSERIN : Alors, le directeur est recruté. Moi, je ne le connais pas, je ne l'ai jamais vu.

M. IMBERT : Nous ne l'avons pas vu encore.

M. BOISSERIN : Je sais simplement que c'est une personne de 35 ans environ qui est issue de DECATHLON, un chef de rayon DECATHLON, je crois. Donc voilà, je ne l'ai jamais vu pour l'instant, ils ne l'ont pas encore mis en place puisque justement il va être mis en place à partir du mois d'août.

M. IMBERT : Il y a une personne de EQUALIA qui vous suit un petit peu ces jours-ci, pour voir un petit peu, repérer les défauts qui pourraient ne pas être vus.

M. BOISSERIN : Oui, il réceptionne avec nous.

M. IMBERT : Voilà, qui réceptionne.

M. IMBERT : Il y aura certainement une négociation dure, mais pourvu que le travail soit fait déjà.

M. BOISSERIN : Voilà, que nous tenions le 5 septembre ce sera déjà pas mal, et que nous ne dépassions pas le budget.

Mme RIBEYRE : La visite de sécurité aura lieu le 29 juillet.

M. BOISSERIN : Oui, je n'ai pas pensé à le dire mais c'est important : visite de sécurité le 29 juillet.

Donc, c'est pareil, là c'est un peu le branle-bas de combat puisqu'il y a combien d'extincteurs déjà installés ? Il y a 200 extincteurs, un truc de fou ! Oui, mais il y en a partout. Mais bon, cela, nous l'avions un peu mis de côté et tout d'un coup : oh les extincteurs !

Mais c'est tout prêt. La ligne téléphonique normalement devra être tirée pour cela aussi. Pour le 29, nous sommes bons.

M. IMBERT : Et les alarmes font beaucoup de bruit.

M. BOISSERIN : Oui. Voilà.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont épuisés.

La séance est close à 22h17.

Le secrétaire de séance



A Brignais, le 25 juillet 2016